



Résiliation du contrat de gestion locative

Par **CLEMAULINE**, le **05/05/2009** à **11:35**

Bonjour,

j'ai souscrit un contrat de gestion locative avec une agence qui me facture 7% du loyer HC + 3% d'assurance de loyers impayés; assurance applicable uniquement au 3ème mois de loyers non payés, **si, et seulement si** : AUCUN PAIEMENT.

La prestation ne me convient pas; je souhaite résilier le contrat de gestion et l'assurance afin de le gérer moi même.

La date anniversaire du contrat arrive à son terme en AOUT 2009, date à laquelle le contrat à débuter en même temps que l'arrivée des locataires dans le bien.

1ERE QUESTION :

La date anniversaire est elle la même que la date d'entrée des locataires dans le logement? (bail de 3ans).

2EME QUESTION : si résiliation du contrat de gestion, dois je établir un nouveau bail aux locataires?

3EME QUESTION : si résiliation du contrat de gestion, qu'en est il de l'assurance loyers impayés.

Merci de votre aide.

Clémauline.